



Vaccination HPV au Gardasil 9

Lettre ouverte

au Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, Docteur François ARNAULT,

aux Vice-présidents, Docteurs Marie-Pierre GLAVIANO-CECCALDI, Jean-Marcel MOURGUES, Gilles MUNIER, Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO, à tous les membres des Conseils Départementaux, Régionaux et National de l'Ordre de Médecins,

à la Direction de la Haute Autorité de Santé, Professeur Lionel COLLET, à la Gouvernance des Agences Régionales de Santé,

au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens National et Départementaux,

au Conseil de l'Ordre des Sages-Femmes National et Départementaux,

au Conseil de l'Ordre des Infirmiers National et Départementaux,

à Mesdames et Messieurs les Ministres,

à tous les Élus, Députés Européens, Sénateurs, Députés, Conseillers Généraux et Départementaux et Maires de France.

Mesdames, Messieurs,

Simple citoyens, nous sommes informés des **effets indésirables et parfois graves du Gardasil** donnant lieu à des procès dans plusieurs pays. Professionnels de Santé, soucieux du « *primum non nocere* », vous ne pouvez ignorer ces dommages alors que plus de 90 % des infections provoquées par les Human Papillomavirus (HPV) **disparaissent spontanément** et que la mortalité du cancer du col de l'utérus a une incidence annuelle de **0,006 %**.^{1 2}

Ne rien en dire ou les nier, comme le fait l'actuel Ministre de la Santé et de la Prévention, Monsieur Aurélien Rousseau, pour les nombreuses victimes des vaccins anti-Covid, c'est être **complice du nouveau drame qui a déjà commencé**.

Après le malaise de 22 collégiens d'un établissement de Morlanwels en Belgique et d'autres cas signalés en Colombie, nous apprenons qu'en **France** un collégien de Saint-Herblain a été à son tour hospitalisé, victime d'un malaise après l'injection.

EudraVigilance (base de données européenne des rapports d'effets indésirables susceptibles d'être liés à l'utilisation des médicaments) dans un rapport datant du 3 juillet 2023 recense de multiples « Effets indésirables graves susceptibles d'être liés ou dus à la vaccination contre le HPV » .³

Plus que jamais, la santé de nos enfants relève de **votre responsabilité**.

Les brochures du Ministère de la Santé et de la Prévention, de l'Institut National du Cancer (INCA), distribuées aux familles sont **muettes** sur les effets indésirables du Gardasil 9. Elles mentionnent uniquement un « *excellent profil de sécurité* » et prétendent qu'« *aucun lien entre ces vaccins et les maladies auto-immunes n'a été démontré* ».

Pourtant, comment peut-on passer sous silence les nombreux **jeunes en bonne santé**, aujourd'hui **décédés** (Adriana, Elodie, Marion...) ou dont les vies ont été brisées suite aux précédentes campagnes vaccinales avec le Gardasil 4, déjà agressives ?

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) pour la France et l'Agence européenne des médicaments (EMA) publient cependant les effets indésirables de ce produit alors que l'affiche officielle envoyée aux collèves **les ignore totalement**.

L'ANSM, dans ses recommandations aux professionnels de santé, se contente de mettre en garde contre des **chocs anaphylactiques** et de préciser que « *certaines effets indésirables peuvent être graves ou inattendus...* ». Pourquoi ne pas donner **une information complète aux parents** ?

L'EMA, dans les compte-rendus de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) concernant la notice du Gardasil 9, il est relevé page 7 des **effets indésirables nombreux** et potentiellement très sévères : syndrome de Guillain-Barré, encéphalomyélite aiguë disséminée, purpura thrombopénique, ... La liste est longue et seuls les **effets à court terme sont mentionnés**. Or, il est reconnu qu'une grande partie des effets indésirables des vaccins surviennent **sur le long terme**.⁴

Les enfants sont notre bien le plus cher : nous veillons sur eux chaque jour et exigeons que les familles reçoivent une information appropriée concernant un acte médical irréversible qui demande impérativement de recueillir leur **consentement libre et éclairé**.

Jamais on n'a **autant prétendu protéger la jeunesse** et jamais, pourtant, la souffrance en milieu scolaire n'a été aussi grande.

Le **principe de précaution** doit prévaloir : nos enfants ne doivent pas être exposés à des risques réels et avérés qui se révèlent chaque jour plus importants. La prudence s'impose, *a fortiori*, face aux faibles risques de cancers imputables aux HPV.⁵

L'extension de la vaccination **aux garçons**, sous prétexte de non-discrimination et de protection contre la transmission, ne peut que multiplier ces effets indésirables.

Comment faire confiance quand les notices de l'EMA et de la Food and Drug Administration (FDA) **divergent** autant sur les effets indésirables pour le seul produit Gardasil 9 ?⁶⁷

De plus, l'organisme EPI-PHARE a reconnu dans une étude un risque aggravé de syndrome de Guillain-Barré pour ce vaccin.

De nombreux procès sont en cours contre le fabricant, y compris en France. Aux États-Unis, un cas de narcolepsie vient d'être reconnu, celui du jeune Trey Cobb, âgé de 14 ans lors de la troisième injection.

La responsabilité du laboratoire Merck est établie.

"L'expert médical de Cobb a soutenu avec succès auprès du Juge qu'il existe une homologie entre l'orexine et certaines parties du vaccin Gardasil, entraînant des réactions croisées, provoquant la destruction des neurones producteurs d'orexine" et causant la narcolepsie auto-immune avec cataplexie, concluant à une indemnisation.⁸

Nous avons déjà été témoins de trop **nombreux scandales sanitaires** : sang contaminé, hormone de croissance, H1N1, Distilbène, Vioxx, Mediator, Dépakine, hépatite B... avec le Gardasil sommes-nous une fois de plus confrontés à un nouveau scandale?

Lors du démarrage de la campagne vaccinale anti-Covid 19, les autorités de Santé avaient affirmé que les injections anti-Covid 19 **étaient sûres et efficaces**... et ont ignoré les avertissements de nombreux scientifiques de renom. Il est urgent de renoncer.

Nous vous exhortons, au nom du principe de précaution et du respect du libre choix des familles, à diffuser largement des **informations loyales, claires et adaptées**, plutôt que d'utiliser la propagande et le harcèlement.

Nous devons tous prendre nos responsabilités.

Dans les pays qui ont systématiquement vacciné les années précédentes, il a été constaté une **recrudescence** des cancers du col de l'utérus. Il faut y ajouter la négligence des personnes qui se croient protégées. Concernant la France, qui suite à plusieurs accidents vaccinaux, était restée sur un faible taux d'injection, **elle n'a vu aucune recrudescence de ces cancers**.

En effet, le dépistage régulier est le meilleur moyen et le moins onéreux pour se protéger.

À ce titre, nous vous rappelons l'article 121-3 du Code pénal :

« [...] les personnes physiques qui n'ont pas causés directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue

par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer. »

et l'article L1111-2 du Code de la santé publique :

« Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou grave normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les autres solutions possibles et sur les conséquences prévisibles en cas de refus [...]. Lorsque, postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou actions de prévention, des risques nouveaux sont identifiés, la personne concernée doit en être informée, sauf en cas d'impossibilité de la retrouver. Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. **Seules l'urgence ou l'impossibilité d'informer peuvent l'en dispenser. »**

Il est de votre devoir d'alerter sur les effets indésirables du Gardasil 9.

L'absence de dénonciation revient à accepter de désinformer par omission sur les effets secondaires et à se rendre coupable par complicité.

Le droit ou le devoir de réserve cessent d'être légitimes lorsque **la santé des enfants est en jeu.**

Nous faisons appel à vous, gardiens de la déontologie et des bonnes pratiques, pour ne pas cautionner le scandale en cours.

L'ouverture du débat est indispensable et il est urgent d'instaurer un moratoire.

Avec l'espoir d'être enfin entendus.

Collectif Parents & Citoyens France,

Cosignataires :

AIMSIB, Alliances Citoyennes 79, Basic 37, Collectif des Syndicats et Associations Professionnels Européens, Collectif santé 44, Collectif Santé Mauges, Collectif Soignants Résistants 85, Comité de soutien aux Parents en Presqu'île de Crozon, Eveil Citoyen 47, Les Masques Blancs, Liberté 78 Ligue pour la Liberté Vaccinale, Pour la Liberté de Choix 01 - Réinfo Bourg01, Reinfo Paris, REVAV

¹ https://www.youtube.com/watch?v=39mDvgA_jfY

² <https://nouveau-monde.ca/informez-vos-enfants-parents-amis-sur-la-propagande-mensongere-du-gardasil/>

³

file:///C:/Users/mleon/Downloads/2023.07.03%20-%20EudraVigilance%20-%20HPV%20-%20[1er%20semestre%202023]%20[Copie1].pdf

⁴ https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/gardasil-9-epar-product-information_fr.pdf

⁵ <https://www.aimsib.org/2023/10/08/parents-denfants-en-5e-plus-que-quelques-heures-de-reflexion-sur-le-gardasil/>

⁶ <https://odysee.com/@Sacr%C3%A9sVaccins:7/NoticesGardasil:5>

⁷ <https://www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines/gardasil-9>

⁸ <https://childrenshealthdefense.eu/fr/sante-des-enfants-fr/le-vaccin-gardasil-de-merck-contre-le-hpv-est-a-lorigine-de-la-narcolepsie-dun-adolescent-selon-le-tribunal-federal-des-vaccins/>